



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 37 - Lotissement « Les Légendes de Béré » – Classement dans le domaine public de voiries, équipements et espaces communs**

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Lotissement « Les Légendes de Béré » – Classement dans le domaine public de voiries, équipements et espaces communs**

**EXPOSE**

Par délibération du 4 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé la rédaction de la Charte « labellisation Ville de Châteaubriant » qui fixe contractuellement les exigences de qualité attendues d'un lotissement implanté sur la commune.

La SARL WEST IMMO a réalisé un lotissement de 22 lots à Saint Jean de Béré conformément au permis d'aménager n°044 036 17 C 3001 accordé le 25 aout 2017. Une convention de rétrocession des voies et espaces communs dans le domaine public communal a été signée le 5 mars 2019. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de cette opération a été signée le 28 février 2023.

La voie de desserte du lotissement, d'une superficie de 4 657 m<sup>2</sup> est cadastrée section CK n°0051 et AB n°0540, anciennement CK n°0023 et AB n°0462, et répond aux exigences de qualités attendues dans le cadre de la Charte « labellisation Ville de Châteaubriant ».

Dès lors, il vous est proposé d'engager la procédure de classement dans le domaine public de la voirie et des équipements communs.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique par la SARL WEST IMMO, ou toute personnes s'y substituant, de la voirie, des équipements et des espaces communs, et des réseaux sous la voirie, desservis par la voie commune, situés parcelles cadastrée section CK n°0051 et AB n°0540 d'une superficie de 4 657 m<sup>2</sup> ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié et les documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la SARL WEST IMMO, ou toute personne s'y substituant.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

La secrétaire de séance,

Ilona HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Le Maire,  
Alain HUNAUT



### Rétrocession Les Légendes de Béré

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 7/04/2023